



Contre une Europe libérale au service des multinationales

# A LA CONSTITUTION

Imposons une Europe sociale au service des peuples

Dans tous les domaines, c'est toujours la logique du marché qui l'emporte sur toute autre considération dans le projet de Constitution européenne qui sera soumis à référendum le 29 mai prochain. C'est parce qu'elle refuse de voir entériner définitivement les principes du libéralisme comme valeurs fondatrices de l'Union Européenne et parce qu'elle exige la mise en œuvre d'une autre Europe qui garantisse des droits sociaux de haut niveau, que l'Union syndicale Solidaires combat cette Constitution qui doit être rejetée.

Emploi  
Femmes

## Droits sociaux

Fiscalité  
Services publics

Aujourd'hui, l'Europe libérale, c'est :

- ▶ **Des disparités sociales considérables entre pays** : le coût horaire de la main-d'œuvre est de 2,42 euros en Lettonie, 3,80 euros en Tchéquie, 4,48 euros en Pologne contre 23 euros en moyenne dans l'Europe avant l'élargissement ;
- ▶ **Une multiplication généralisée des licenciements, des fermetures d'entreprises, des délocalisations...** ;
- ▶ **Un chômage de masse** dont le taux officiel moyen atteint 9 % de la population active au sein de l'Union (soit plus de 12,5 millions de personnes) et jusqu'à 18,4 % en Pologne, 17,3 % en Slovaquie... ;
- ▶ **Un accroissement massif du sous-emploi et de la pauvreté** avec le développement des emplois précaires, du temps partiel imposé, de la flexibilité... ;
- ▶ **Un démantèlement généralisé des garanties collectives des travailleurs et des protections sociales (retraite, maladie...).**

La Constitution  
programme la poursuite  
et l'aggravation de  
ces réalités

## Une constitution contre les droits sociaux

En fait, alors que les pays de l'Union européenne présentent des disparités sociales considérables, il sera très difficile d'engager un processus d'harmonisation par le haut des différentes législations sociales et ce pour trois raisons. D'abord, parce qu'un tel processus demandera l'unanimité des 25 Etats et demain plus. Ensuite, parce que l'harmonisation est explicitement exclue dans un certain nombre de domaines. Enfin, parce qu'elle nécessiterait d'aider les

pays les moins développés comme cela a été fait par le passé. Or l'application des critères de Maastricht, repris dans le traité constitutionnel, combinée avec la volonté des gouvernements de baisser les impôts pour les ménages les plus aisés et leur refus d'augmenter le budget européen paralysent toute politique européenne en la matière. Les pays nouveaux entrants sont donc poussés à utiliser l'arme du dumping social et fiscal pour se développer.

### La Charte des droits fondamentaux : un leurre !

**Nous ne  
voulons pas  
de cette  
Constitution  
libérale  
qui consacre  
les droits  
sociaux  
comme  
parents pauvres  
de la  
construction  
européenne**

La Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en décembre 2000 n'avait pas été intégrée aux traités européens. Sa portée juridique était donc nulle. Son intégration au traité constitutionnel va-t-elle permettre que les droits sociaux soient enfin pris en compte ?

#### 1. Des droits de faible portée ou carrément oubliés

Les droits sociaux ainsi intégrés sont de très faible portée. Ainsi, le droit au travail et à l'emploi se réduit au «*droit de travailler*». Le droit à la protection sociale est remplacé par un simple «*droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux*». Il s'agit là d'un grave recul par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Constitution française. Cette dernière affirme que «*chacun a le droit d'obtenir un emploi*» et que «*(la nation) garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle*». Certes, pour être appliqués, ces droits demandent un combat quotidien, mais ils ont le mérite d'exister. Qu'en sera-t-il dans le futur ?

D'autres formulations posent encore plus de problèmes. Ainsi, le droit à l'avortement et à la contraception ne sont pas reconnus et on peut craindre que la réaffirmation du «*droit à la vie*» ne soit utilisée par certains pour contester ceux-ci devant la Cour de justice.

Sont enfin "oubliés" : le droit à un salaire minimum, à un revenu en cas de chômage...

#### 2. Pas de droit social européen

Plus généralement, l'application des droits contenus dans cette Charte est renvoyée pour l'essentiel aux «*pratiques et législations nationales*». Cette charte ne crée donc pas de droit social européen.

Il s'agit là d'une différence fondamentale avec ce qui se passe dans le cadre des Etats membres. Ainsi, en France, il existe des droits de nature différente (des affaires, du travail, des consommateurs, etc) qui peuvent à un moment donné aboutir à des décisions contradictoires. Dans ce cas, c'est la Cour de cassation qui tranche, certes en fonction du droit, mais aussi de l'état de l'opinion et des rapports de forces. Rien de tel au niveau européen où le seul droit de nature communautaire est le droit de la concurrence directement issu des traités. Face à ce droit de nature normative, les autres textes européens apparaissent comme de simples déclarations d'intention sans aucune portée opérationnelle. La Charte intégrée dans la constitution ne remet pas en cause cette logique car elle ne crée aucun droit susceptible de rééquilibrer le droit de la concurrence.

D'ailleurs, pour se prémunir de tout dérapage possible, sa portée est explicitement restreinte. Il est ainsi indiqué qu'elle «*ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour l'union et ne modifie pas les compétences et tâches définies dans les autres parties de la Constitution*». Plus même, «*leur invocation (des dispositions de la Charte) devant le juge n'est admise que pour le contrôle de l'interprétation et la légalité (des actes pris par les institutions de l'Union et des Etats)*», ce qui rend quasi nulle la portée juridique de la Charte.

Enfin, cerise sur le gâteau, des limitations à ces droits peuvent être apportées si elles sont jugées «*nécessaires*».

**On le voit, toutes les précautions sont prises pour que cette Charte reste un simple chiffon de papier !**

**AU NOM DE L'EUROPE SOCIALE  
REJETONS CETTE CONSTITUTION**

Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14

[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)